

D É C I S I O N

QUÉBEC

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

D-2020-165

R-4008-2017

9 décembre 2020

PRÉSENTS :

Lise Duquette

Françoise Gagnon

Nicolas Roy

Régisseurs

Énergir, s.e.c.

Demanderesse

et

Intervenants dont les noms apparaissent ci-après

Décision partielle sur la demande de fixation du Tarif GNR d'application provisoire à compter du 1^{er} octobre 2020 et sur la confidentialité de certaines pièces

Demande d'Énergir, s.e.c. concernant la mise en place de mesures relatives à l'achat et à la vente de gaz naturel renouvelable